

**SERVICE PUBLIC DES POMPES FUNEBRES DU DISTRICT D’ABIDJAN:**

**NON A LA CONCESSION EXCLUSIVE !!!!!!**

Il est vrai que la société Ivoirienne de Sépulture (IVOSEP) est concessionnaire exclusif du service des pompes funèbres et inhumation du District d’Abidjan en vertu d’un contrat de concession signé depuis **le 27 mai 1966**.

Il est vrai aussi que cette convention a fait l’objet de plusieurs reconductions dont la dernière qui date **du 19 janvier 2009** fixe le terme de cette concession exclusive au **31 août 2020**.

Cependant, il est aussi vrai que certaines autorités de ce pays, avec du recul et certainement une saine appréciation des réalités de nos jours ont favorisées directement ou indirectement l’installation de nouveaux opérateurs dans un secteur dit concédé dans le district d’Abidjan.

Quand on sait que le monopole est un danger grave pour le consommateur ; Et que l’Etat, qui assure l’arbitrage de la vie économique a le devoir de jouer un rôle actif en créant la concurrence et en protégeant cette concurrence afin que le consommateur ne subisse pas exagérément l’arbitraire des fournisseurs exclusifs de biens et services ; Est-il raisonnablement concevable que dans un tel contexte, un démembrement de l’Etat, en occurrence le District d’Abidjan, agite en pleine année **2017**, un contrat administratif d’exclusivité signé depuis **1966** avec un opérateur pour ruiner les espoirs des populations là où le libre jeu de la concurrence s’est imposé naturellement pour le bonheur des usagers.

Aujourd’hui plus que hier, les usagers ont accès à une variété de produits et de services à des prix compétitifs sur un marché de pompes funèbres concurrentiel de fait. La marche arrière serait suicidaire pour tous, dans un contexte économique de plus en plus difficile pout les consommateurs.

L’UFC-CI est heureuse de porter à la connaissance de tous, que ses avocats, sont à pied d’œuvre pour obtenir le retrait de cette concession exclusive.

En plus des actions des avocats, nous invitons toute la population du district d’Abidjan, à signer massivement la pétition que nous lançons ce jour même pour encourager les autorités du district à mettre un terme à la souffrance des usagers des services de pompes funèbre.

Ce combat nous intéresse tous.

Ne restons pas à l’écart.